



Concours itinérant de tonte. Place Morgan, Salon-de-Provence, années 1950. Archives Domaine du Merle.

EDITORIAL

UN CENTRE DE RESSOURCES TRÈS ATTENDU

L'année 2017 commence, au domaine du Merle, avec les travaux d'aménagement du *Centre euroméditerranéen de ressources sur la transhumance*. Déjà présenté dans notre lettre d'information, ce projet connut un temps fort le 4 mai 2016, tandis que ses partenaires, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole et Montpellier SupAgro, procédaient, autour de la Maison de la transhumance, à la pose symbolique d'une première pierre. Chacune des allocutions témoignait alors d'un réel consensus, quant à la nécessité de cette nouvelle structure. Ce sentiment n'a cessé de se renforcer, depuis, chaque fois que nous informions nos correspondants qui sollicitaient des informations sur la transhumance, de la création du Centre. L'intention d'y centraliser les données dont nous disposons afin de continuer à les enrichir et les rendre accessible en ligne, suscitaient toujours l'enthousiasme. Certes, beaucoup de travail reste à faire avant d'y parvenir mais nous pourrions dire qu'un pas décisif sera franchi quand, d'ici la fin 2017, des locaux équipés et du matériel permettront d'entamer effectivement l'inventaire, l'indexation, la conservation et la numérisation des documents déjà rassemblés.

Parmi les questions qui nous sont posées, il en est une, fréquente et récemment formulée par divers organismes, tels l'Uicn (l'Union internationale pour la conservation de la nature), l'Université d'Oxford ou l'Ong *Diverse Earth*, quant aux données permettant d'apprécier l'évolution de la transhumance dans les pays méditerranéens. La carte des drailles, qui fait bien apparaître l'étendue de sa pratique dans le temps long de l'histoire, ne rend bien évidemment pas compte de son actualité. Or, à l'exception de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et probablement aussi des deux autres régions françaises où des chiffres, tel le nombre d'ovins estivant hors de leur département d'origine, peuvent être exploités, nous sommes encore loin de les avoir pour chacun des autres pays méditerranéens, si tant est qu'ils existent. C'est pourtant en relevant ce genre de défi et avec l'objectif d'en faire un *centre de veille de la transhumance méditerranéenne* que la structure dont l'aménagement commence, au cœur de la Maison de la transhumance, sera véritablement utile. Malgré la difficulté grandissante de trouver de nouveaux moyens de fonctionnement, la tâche vaut d'être menée.

Jean-Claude Duclos
administrateur de la Maison de la transhumance



Une participation nombreuse pour le colloque « Elevage pastoral, espaces protégés et paysages », Crédit Agricole Alpes-Provence. Photo Lionel Roux.

■ UN COLLOQUE DE BELLE TENUE

Plus de 160 personnes se sont retrouvées le 8 décembre dernier au siège régional du Crédit Agricole Alpes Provence pour le colloque « Elevage pastoral, espaces naturels et paysages en Provence-Alpes-Côte d'Azur » organisé par la Maison de la transhumance, en partenariat avec le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée) et l'ARPE (Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement). Des éleveurs, des gestionnaires d'espaces naturels, des organismes en charge du pastoralisme, ainsi que des représentants de la toute jeune Association des Communes Pastorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont entendu les communications d'une douzaine d'intervenants et débattu. Cette journée a offert l'occasion de dresser un premier état des lieux des objectifs des gestionnaires des espaces naturels protégés, des éleveurs et des bergers, et d'échanger sur leurs attentes respectives. La journée a été conclue par deux élues de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE et Eliane Barreille, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme, qui a notamment fait part de l'importante délibération en faveur du pastoralisme votée par la Région début novembre 2016. Les partenaires préparent actuellement la publication des actes, prévue d'ici l'été 2017 aux Editions La Cardère. Le regret de nombreux participants de n'avoir pas eu assez de temps pour exprimer leurs points de vue et débattre, confirme l'intérêt que suscite la question du pastoralisme en espace naturel protégé. Cette journée, dont le programme était pourtant très dense n'a pas permis, loin de là, d'épuiser le sujet. Au-delà des attentes des uns et des autres, maintenant mieux connues, d'autres rencontres seront nécessaires pour renforcer encore et parfaire le partenariat des éleveurs et des gestionnaires d'espaces protégés, au profit des deux parties en présence.



Démonstration de chiens de bergers. Fête de la transhumance de Saint-Rémy-de-Provence, 16 mai 2016.

■ ELEVAGE PASTORAL ET SOCIÉTÉ : DES LIENS À RENFORCER

Sous l'impulsion de différents mouvements ou associations, une partie de plus en plus importante des sociétés occidentales est traversée par des questionnements qui ont pour nom animalisme, antisépécisme, véganisme... Certes, des progrès sont à faire et notamment sur les conditions d'abattage. L'association L 214 qui a dénoncé les plus condamnables a entraîné un certain nombre de décisions dont la mise en place obligatoire dans les abattoirs à partir du 1^{er} janvier 2018 d'une vidéo-surveillance (vote de l'Assemblée nationale du 12 janvier 2017) et la mise en place, sur chaque site d'abattage d'un comité local de suivi réunissant « des élus locaux, l'exploitant et les représentants des salariés de l'abattoir, des éleveurs, des services vétérinaires, des bouchers, des associations de protection animale, des associations de consommateurs et des représentants religieux dans la mesure où il est pratiqué un abattage rituel ». Il est à souhaiter que ces nouvelles dispositions permettent d'améliorer les conditions du bien-être animal, jusqu'au terme de la vie. Mais force est aussi de constater que l'objectif, par ailleurs avoué, d'associations telles L 214, est de renoncer à l'alimentation carnée et à l'élevage des animaux. Or, même si chacun doit rester libre de manger ou non de la viande, l'idéologie au nom de laquelle ce choix devrait s'imposer à tous est bien évidemment à combattre. Notons qu'elle tire un trait sur dix millénaires de notre histoire, celle de la domestication animale et de la place qu'elle occupe dans nos cultures, nos religions, nos représentations, nos pratiques, et aussi qu'elle détourne l'attention vis-à-vis de questions autrement plus importantes dans le monde d'aujourd'hui, comme celle du respect des droits humains. La Maison de la transhumance, comme l'ensemble des partenaires des filières d'élevage, doit rester vigilante à ces mouvements, afin d'y apporter les réponses appropriées. Cela commence bien sûr par la poursuite de l'amélioration des conditions d'élevage et d'abattage des animaux. Ces mouvements ne peuvent que conforter la Maison de la transhumance dans la nécessité qu'il y a de convaincre nos sociétés contemporaines des multiples apports de l'élevage pastoral, économiques, environnementaux, paysagers, culturels, voire spirituels, et de la nécessité sans doute de le démarquer d'une production industrielle exclusivement guidée par la recherche du profit maximum.



Alpages de Ferrere, haute vallée de la Stura, juillet 2017.

■ UN CONTRETEMPS POUR LA ROUTO

Le comité de suivi du programme européen transfrontalier ALCOTRA, qui s'est réuni début octobre 2016, n'a sélectionné le dossier déposé par les partenaires du projet (Maison Régionale de l'Elevage, Unione Montana Valle Stura, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence) pour finaliser l'opération *La Routo*. Il s'agit là d'un sérieux contretemps, qui met le projet *La Routo*, mais également la Maison de la transhumance, en difficulté. Des réflexions sont en cours, notamment avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, pour intégrer une partie des activités prévues dans le cadre d'un autre programme

ALCOTRA, celui d'un *PITEM (Plan Intégré Thématique)* autour des « Loisirs sportifs de nature ». Les partenaires français en seraient les départements de Savoie, des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, et le chef de file la Région Piémont. Si ce Plan Intégré est retenu par le comité de suivi (réponse attendue pour juin 2017), le dossier définitif sera déposé d'ici la fin de l'année et les actions programmées pourront commencer en 2018. Dans le meilleur des cas, cela reporterait ainsi la mise en place effective de l'itinéraire de randonnée à l'automne 2008, voire au printemps 2019. Souhaitons que cela puisse être le cas, car les attentes des nombreux partenaires de ce projet, initié voici bientôt dix ans, sont vives et renouvelées.



■ CAMMINI DI UOMINI E DI ANIMALI – GIONARTA DI STUDI E DI DEBATTITI TRANSUMANTI / CHEMINS DES HOMMES ET DES ANIMAUX – JOURNÉE D'ÉTUDES ET DE DÉBATS TRANSHUMANTS

L'Université italienne du Molise invitait Le 17 novembre 2016 à Campobasso, une quinzaine d'intervenants, anthropologues, historiens, agronomes, économistes, à faire part de leurs travaux sur la transhumance. Aux Italiens qui étaient les plus nombreux, s'ajoutaient un cinéaste roumain et trois Français dont un chercheur de l'IDEMEC (Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative – CNRS) et deux représentants de la Maison de la transhumance.

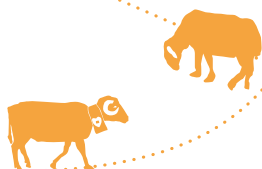
Les organisateurs de cette rencontre voulaient voir quel parti tirer de la relation établie par la transhumance entre l'environnement et les paysages qu'elle produit et le patrimoine culturel qu'elle représente, avec deux idées sous-jacentes : celle que la bonne échelle territoriale de la valorisation économique, environnementale, culturelle et touristique de la transhumance et du pastoralisme était bien la Région, et qu'une forme de gestion participative, étayée par une fine connaissance ethnographique du terrain, devait être le meilleur moyen d'y parvenir. Les participants avaient été invités la veille, à Capracotta (1421 m d'altitude), à la présentation d'un projet d'*ecomuseo molisano del pastoralismo e della transumanza* porté avec conviction par le maire de Capracotta, Candido Paglioni, dont nous suivons les développements. Outre un accueil très chaleureux, agrémenté d'invitations multiples à goûter aux saveurs de la gastronomie locale, nous observons une fois encore que la pratique de la transhumance, dans cette région de l'Italie centrale, n'était plus qu'un objet d'histoire. Heureusement, des éleveurs ovins, producteurs de fromages et pratiquant un estivage local continuent de donner vie aux alpages des Apennins. Mais la grande transhumance venant des Pouilles s'est éteinte. Nous reviendrons sur ce colloque, tant à l'occasion de la publication annoncée des actes que sur les prolongements qui se préparent dans le domaine de la formation, notamment.



Photo Jasim Al-Asady.

■ POUR LES ÉLEVEURS DE BUFFLES DES MARAIS IRAKIENS

En juillet dernier, l'Unesco classait le site des Ahwar, au sud de l'Irak, patrimoine mondial de l'humanité. Au débouché du Tigre et de l'Euphrate, cet espace deltaïque de près de 22 000 ha, joue un rôle considérable dans cette région aride, celui de régulateur climatique autant que de réserve d'une biodiversité exceptionnelle. S'y trouvent aussi des vestiges archéologiques de première importance, de ceux qui, remontant au 3ème millénaire avant J.-C., justifient l'exposition présentée actuellement au Louvre-Lens : « *L'histoire commence en Mésopotamie* ». Avant les années 1980 et la guerre Iran – Irak, 250 000 habitants, les Madan, y vivaient de pêche, d'élevage et d'agriculture vivrière. Le roseau, dont ils construisaient avec art leurs maisons, nourrissaient leur cheptel et savaient en constituer des radeaux pour supporter des cultures flottantes, était au centre de leur existence. A la guerre, qui en avait déjà contraint beaucoup à l'exil, s'est ajoutée la terrible répression qu'y a menée Saddam Hussein en 1991. Pour en chasser les rebelles chiites, le Président irakien ordonne en effet d'énormes travaux d'assèchement qui ont pour résultat de détruire l'environnement et d'y rendre toute vie humaine impossible. En 2003, lors de l'invasion américaine, quelques milliers d'habitants bien décidés à retrouver leurs marais s'emploient à détruire les digues, les écluses et les canaux qui les privent d'eau. La vie reprend mais l'espoir est de courte durée car la sécheresse sévit de nouveau. L'affaiblissement du débit de fleuves par la multiplication de barrages en amont, la pollution croissante, la raréfaction de l'aliment de base des herbivores, le roseau, et les défaillances d'un état affaibli, contraignent de nouveau les plus résistants à partir. Or là encore, l'élevage pastoral du buffle d'eau constituait bien, par ses productions laitières et fromagères, la clé de voûte d'un écosystème millénaire. Survivra-t-il au chaos qui règne actuellement au Moyen-Orient ? Saura-t-on sauver l'espace humide du delta du Tigre et de l'Euphrate, l'un des plus importants de la planète, et y faire concourir les éleveurs de buffles d'eau en leur permettant d'y poursuivre leur activité ?



AGENDA

Foire de la Saint-Valentin

Saint-Martin-de-Crau (foirail)

Mardi 7 février à 18 h

- Présentation du livre « Pasteurs, paysages. Pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Mercredi 8 février toute la journée

- Concours mérinos d'Arles, vente de reproducteurs, présentation d'ânes de Provence et de chèvres du Rove, rassemblement de chiens de Crau, stand Maison de la transhumance

Renseignements : Marjorie Graziani
m.graziani@stmartindecrau.fr

Journées Européennes des Métiers d'Art

Musée de l'Empéri, de Salon & de la Crau

Samedi 1^{er} et dimanche 2 avril

- Rencontres autour de la laine sur le thème « Savoir faire du lien »
- Conférences de Pierre Brun, Brun de Vian-Tiran et de Patrick Fabre, Maison de la transhumance

Renseignements : Lilla Fromont
l.fromont@salon-de-provence.org

Foire Ovine d'Arles

Arles (espace des anciens établissements Perret)

Samedi 8 avril

Organisée par la FDO 13

- Vente de reproducteurs mérinos d'Arles, démonstration de tonte et de chiens de bergers, stand Maison de la transhumance

Renseignements : Marion Truwant
fdo13@yahoo.fr



A NOTER DANS VOS AGENDAS !

2^e édition du Salon des Agricultures de Provence
9, 10 et 11 juin 2017

Domaine du Merle - Salon-de-Provence

Renseignements :
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
b.hilde@bouches-du-rhone.chambagri.fr

• Cette lettre d'information est également l'occasion de saluer le départ de Julien Mannino, chargé de mission à la Maison de la transhumance depuis février 2014, suite à la non sélection du dossier *La Routo* par le comité de suivi du programme européen ALCOTRA à l'automne dernier (voir la brève dédiée dans cette lettre).

A redécouvrir : le site de la Maison de la transhumance entièrement renouvelé : www.transhumance.org



**MAISON
DE LA
TRANSHUMANCE**



Contact : Maison de la transhumance

Domaine du Merle – Route d'Arles
13300 Salon-de-Provence – France

Tél : (33) 04 90 17 06 68

Mail : s.plateel@transhumance.org

Sites internet :
www.transhumance.org – www.larouto.eu

Directeur de la publication : Patrick Fabre
Directrice de la rédaction : Sandrine Plateel

Ont contribué à la rédaction de cette lettre d'information :
Jean-Claude Duclos, Patrick Fabre

Crédits photos : Patrick Fabre, Julien Mannino, Lionel Roux,
Jasim Al-Asady

BULLETIN D'ADHÉSION - MAISON DE LA TRANSHUMANCE

Nom : _____ Prénom : _____

Structure : _____ Qualité ou Fonction : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Souhaite adhérer à la Maison de la Transhumance : En tant que personne physique (particulier) : 20 €/an

En tant que personne morale (structure) : 50 €/an